

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FVRIER 2026

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze

Date de la convocation : 28 janvier 2026
Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de conseillers présents : 22
Nombre de pouvoirs : 5

Le quatre février deux-mille-vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

Étaient présents 22 membres du Conseil Municipal :

M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Gilles BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Tony CALLA ; M. Tony CORNELISSEN ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; M. Philippe PELAT ; M. Michel PESTEIL ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET-KHADRAOUI ; Mme Michèle VALIBUS et Mme Elisabeth VENTADOUR.

Ont donné procuration 5 membres du Conseil Municipal :

Mme Maryse BADIA à M. Gilles BARBE ; M. Patrick COURTEIX à M. Pierrick CRONNIER ; Madame Brigitte ESTRADÉ à M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Martine PANNETIER à M. Sébastien DEVALIERE et Mme Tessa SAUBESTY à Mme Sandra DELIBIT.

Secrétaire de séance : M. Adrien SEIXAS

Numéro : DL20260204-013

Matière : 9.1 - Autres domaines de compétences – autres domaines de compétences des communes

Objet : PRISE EN CHARGE (QUOTE-PART) DE L'ETUDE DE FAISABILITE POUR L'INTEGRATION DES COMMUNES DE CHAVEROCHE, MESTES, USSEL ET VALIERGUES AU SYNDICAT DE LA DIEGE POUR L'EXERCICE DES COMPETENCES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Vu la délibération DL20250219-003 du 19 février 2025 sur le principe de se rapprocher du Syndicat de la Diège pour l'exercice des compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

Considérant que la commune d'USSEL et les communes de CHAVEROCHE, MESTES et VALIERGUES ont rencontré le président du Syndicat de la Diège le 1^{er} juillet 2025 afin d'enclencher une étude de faisabilité pour leur intégration au Syndicat de la Diège pour l'exercice de ces compétences.

Considérant que cette étude s'inscrit dans le schéma global de transfert porté par Haute-Corrèze Communauté sur son périmètre.

Considérant que le cadrage de l'étude a été effectué entre les différents acteurs le 17 octobre 2025 selon le schéma suivant :

- Haute-Corrèze Communauté commande une prestation d'étude complémentaire au cabinet KPMG/RYDGE déjà titulaire du marché d'étude de transfert en cours par le biais d'un avenant spécifique de 17 000 € HT ;
- Haute-Corrèze Communauté conserve ainsi la coordination globale des études de transferts sur son périmètre tout en optimisant leur financement (70 % Agence de l'Eau Adour-Garonne, 10 % Conseil Départemental de la Corrèze) ;
- Haute-Corrèze Communauté, n'ayant aujourd'hui plus l'obligation d'assurer les compétences eau potable et assainissement collectif, répercute le reste à charge de cette étude (6 800 € TTC) au Syndicat de la Diège ;
- Le budget principal du Syndicat de la Diège n'ayant pas vocation à financer cette étude, le reste à charge est réparti entre les quatre communes suivant une clé de répartition à la population comme suit :

Communes	Population	Répartition	Montant TTC	Dont TVA
CHAVEROCHE	277	2,68%	182,00 €	91,00 €
MESTES	346	3,35%	223,00 €	114,00 €
USSEL	9 539	92,45%	6 237,00 €	3 143,00 €
VALIERGUES	156	1,52%	103,00 €	52,00 €
Total	10 318	100,00%	6 800,00 €	3 400,00 €

Considérant que l'étude a été réalisée entre octobre et décembre 2025 avec une restitution de l'état des lieux et des scénarios de perspectives à tous les acteurs le 18 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuver la participation communale pour le financement de cette étude selon le tableau susmentionné ;
- Autoriser Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour la mise en œuvre opérationnelle de cette étude en prévision d'un potentiel transfert des compétences de l'eau potable et de l'assainissement collectif au Syndicat de la Diège le 1^{er} janvier 2028.

Fait en Mairie d'Ussel, le 4 février 2026.



Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE

Le Secrétaire de séance,

Adrien SEIXAS